

PRINCIPES DE CETTE POLITIQUE

1. Unicité de la ressource: soumis à un contrôle continu et équitable de l'État afin de garantir ses fonctions sociales et économiques fondamentales.
2. Concertation afin de sécuriser cette ressource en conduisant une solidarité avec différents secteurs tels que les groupes locaux et les bénéficiaires.

3. Economie : Cette économie se fait par la lutte contre les fuites et le gaspillage de l'eau

4. Ecologie : L'eau est une ressource rare et un bien collectif à protéger contre toute forme de pollution.

5. L'universalité: la responsabilité doit être collective aussi bien en termes d'utilisation par les citoyens, l'industrie, les administrations et l'État

□ Depuis l'indépendance, le secteur de l'eau en Algérie a eu plusieurs tutelles. De 1992 à 1999, c'était le Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire qui était chargé du secteur de l'hydraulique. Depuis la fin 1999 à nos jours, c'est le Ministère des Ressources en Eau qui chapote toutes les activités du secteur de l'eau.

□ le Ministre de la Ressource en Eau qui est responsable de l'ensemble des actions relatives à la planification, au développement et à l'exploitation des infrastructures hydrauliques, les établissements publics nationaux qui sont les outils principaux de mise en oeuvre et de suivi des programmes publics.